

# Un Autre Regard sur notre commune

N° 6 - Octobre 2008



Par notre présence et nos interventions, nous continuons à agir dans l'intérêt de la commune et de ses habitants.

Enthousiastes et décidés comme de coutume, nous revoici pour vous relater les derniers conseils communaux.

Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas

## Conseil communal d'urgence du 31 juillet 2008

Cette séance est imposée par la tutelle qui annule une décision de conseil concernant la reconduction de gré à gré de baux de chasse pour une durée de trois ans. L'ouverture du *pirsch* est prévue pour le 1<sup>er</sup> août, d'où l'urgence.

Suite à une plainte déposée par un habitant de la commune auprès du ministre, la délibération du Conseil du 31 janvier est cassée pour vice de forme (absence de motivation).

Le collège se fend cette fois d'une longue argumentation, basée sur sa délibération du 29 juillet, reprenant les diverses propositions des chasseurs et tenant compte de toute une série de considérations pour motiver sa décision.

Notre bourgmestre ré-argumente son choix par la réalisation d'un cahier de charges unique à terme et la possibilité d'un nouveau découpage des chasses. Il confirme la non-augmentation des loyers, mais avec indexation.

Au sujet des chasses, notre groupe s'inquiètera une fois de plus de l'absence de comptabilité du cinquième provisionnel. Le retard dans ce dossier sera justifié par l'indisponibilité des archives communales, parties à l'extérieur dans le cadre du projet de reclassement. Il nous est promis par le bourgmestre que tout sera en ordre dans le courant du mois (faut pas rêver...). Profitant de la discussion sur les comptes, celui-ci fera une mise au point concernant des bruits de « pots de vin » qui ne portent atteinte qu'à leurs auteurs !

Le Collège propose au Conseil de reconduire ces baux pour trois ans. Les positions des deux groupes en présence resteront inchangées par rapport au vote de janvier.

Nous regrettons en fin de conseil d'avoir dû nous réunir en urgence sur un simple coup de fil de la Région, alors qu'aucun courrier officiel ne justifiant cette urgence n'avait encore été reçu par notre commune. Il n'arrivera que le 6 août. Notre conseillère devra rappeler sa demande au conseil suivant, puis par écrit, pour obtenir enfin une copie de ce courrier en date du 16 septembre !

## Conseil communal du 9 septembre 2008

Comme souvent, il est d'abord question du rapport du conseil précédent. Nous précisons que notre souhait est de louer et non de vendre les chasses, comme il est dit dans le procès-verbal !

Nous passons ensuite à l'ordre du jour.

Nous demandons pourquoi il faut traiter à huis clos de l'achat de deux bâtiments situés autour de la place de Haut-Fays pour y faire du logement social. La réponse « Cela concerne des biens privés » ne nous satisfait pas.

Le point suivant concerne des modifications budgétaires du CPAS. Celles-ci ne posent aucun problème.

Viennent ensuite plusieurs aliénations de parcelles communales. Nous demandons pourquoi nos concitoyens n'ont pas un meilleur prix que les promoteurs. D'autre part, on fait payer à un habitant de la commune un tiers supplémentaire pour une parcelle soumise au régime forestier, ce qui n'est pas le cas pour les autres parcelles. Il nous est répondu que ces ventes ne ressortissent pas de la même législation et ne dépendent pas du même ministère. Vérification faite, une autre parcelle vendue à un promoteur se situe également en domaine forestier.

Les ventes de bois de l'exercice 2009 auront lieu au hall omnisport de Wellin le 28 octobre 2008 à 14 heures. La DNF édicte des règles à respecter, mais notre receveur souhaiterait apporter un amendement à ce règlement au sujet des garanties bancaires. Une commune voisine a pu l'obtenir, mais pour nous il est trop tard. Peut-être pourrions-nous en bénéficier l'an prochain ?

Le règlement protocolaire communal prévoit une prime pour le mariage d'un membre du personnel, mais elle est trop élevée de 50% pour être non taxable. Il est décidé de l'adapter en conséquence.

Point suivant : la commune liquide ses anciens outils de travail et autres matériels « dans l'état où ils se trouvent ». Si cela vous intéresse, adressez-vous à l'administration ou au responsable des ouvriers.

Dans le cadre d'un programme d'ouverture aux langues, l'occasion nous est donnée de faire traduire notre site internet communal. En plus du français, il est proposé de le traduire en néerlandais et en anglais. Pourquoi pas en allemand, puisque nous sommes encore un pays trilingue ?

D'autre part, le projet qui nous est présenté par le collège comporte également une mise à jour du site. La confusion entre mise à jour et traduction pourrait nous faire perdre un subside possible de 25.000 € si la tutelle estime qu'on veut détourner le subside destiné à la traduction pour mettre notre site à jour.

Plan Mercure, énième édition : il s'agit, rappelons-le, des travaux de la place de l'Eglise de Haut-Fays. La DGPL (Direction générale des pouvoirs locaux) signale que les travaux doivent être terminés pour le 8 mars 2009.

Etant donné l'énorme délai entre le projet et sa réalisation, le chantier de l'école de Haut-Fays a nécessité des travaux complémentaires, notamment le re-surfage de la cour avant, abîmée par la mise en place d'une citerne à eau de pluie et d'autres choses encore.... Nous regrettons le montant de 48 €/m<sup>2</sup> demandé pour ce re-surfage, en le comparant avec les 35 € évoqués par notre bourgmestre pour la réfection de sa propre cour. Des différences techniques (enrochement,...) peuvent justifier une partie de la différence, mais cela ne nous empêchera pas de penser que l'entreprise chargée des travaux de l'école profite de la situation.

Nous restons sur le sujet des travaux pour parler de l'aménagement de la Grand-Place et des problèmes de parking devant l'école de Haut-Fays et dans le village en général. Il paraît en effet qu'aucun des trottoirs réalisés dans le cadre de la rénovation du village ne peut servir de parking. Nous évoquons des sujets tels que le nouveau marquage au sol et l'incohérence du plan de circulation, les boulevards qui vont cacher la vue, la nécessité de tracer au moins un passage pour piétons supplémentaire pour aller au magasin, le marquage au sol d'un gros « 30 km/h » devant l'école car les panneaux sont peu visibles, une meilleure protection du passage pour piétons de l'école, etc... L'ensemble de ces remarques est qualifié de pertinent par notre bourgmestre.

De plus, pourquoi n'a-t-on pas installé le portillon de sortie de l'école maternelle en face du passage pour piétons ? Réponse du bourgmestre : « Nous ne savons même pas qu'il y a un nouveau portillon ni qui l'a demandé, nous ne sommes au courant d'aucun travail des ouvriers communaux à l'école...Je me rendrai sur place demain pour savoir de quoi vous parlez ».

Nous restons sur le sujet des écoles en reprochant au bourgmestre son pessimisme et son manque d'initiative en ce qui concerne le maintien d'une classe primaire à Haut-Fays, puisqu'il avait annoncé la suppression de

celle-ci par voie de presse le vendredi 5. Il nous répond que ses propos ont une fois de plus été détournés par un journaliste qui de toute façon avait déjà écrit son article avant de contacter le principal intéressé. La presse en général et un titre en particulier sont vertement critiqués par le bourgmestre. Nous proposons ensuite de débattre d'une solution en séance publique, mais notre bourgmestre insiste pour reporter notre proposition au huis clos. Vous n'en saurez donc pas plus. C'est dommage pour nous, mais l'essentiel, c'est-à-dire une solution dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants, a pu être trouvée.

Après cela, notre bourgmestre tient à démentir toute faute de son administration en ce qui concerne la gestion des forains. Toujours est-il qu'il n'y a pas vraiment eu de fête à Haut-Fays en ce premier week-end de septembre. Il n'était pas possible de laisser les attractions s'installer dans le centre du village tant que les travaux n'étaient pas réceptionnés et le parking du foot était donc la solution logiquement proposée. Jusque là nous sommes d'accord, mais pourquoi ne pas avoir prévenu les organisateurs de la fête qu'il y avait un problème ? Suite à une communication téléphonique qui ne s'était pas bien passée avec un des forains, nos responsables politiques avaient été informés d'un probable boycott. Pourquoi n'avoir rien fait ? Nous espérons ne plus revivre une telle situation.

Viennent ensuite les points ajoutés à l'ordre du jour par notre groupe. Cette fois-ci nous sommes intervenus concernant...

1° la dangerosité des escaliers et de la rampe du cimetière de Gembes (notre bourgmestre nous indique qu'un projet est en cours) ;

2° l'octroi d'une prime pour l'utilisation de couches recyclables pour bébé (réponse nous est donnée qu'on se renseigne auprès d'autres communes et qu'une proposition éventuelle pourrait apparaître dans le prochain budget) ;

3° la passerelle vandalisée à Porcheresse alors qu'elle venait d'être réparée par le personnel communal. La commune a-t-elle fait le nécessaire pour récupérer auprès des responsables les frais engendrés par ce méfait ? Comme il y avait trois camps de scouts aux environs, paraît-il, des responsabilités claires n'ont pu être établies.

Concernant la problématique des scouts en général, notre chef de groupe questionne le bourgmestre sur son intention (relevée dans un procès-verbal de collègue) d'aménager la « cabane du ski » en logement pour scouts de passage. S'est-on inquiété des coûts et même des responsabilités en cas d'accident ? Il est peu dire que cette question n'a pas plu à un des échevins qui a perdu son sang-froid en séance, nous reprochant nos nombreuses

interventions (mais c'est pour cela que nous sommes au conseil, même si cela lui déplaît). Revenons-en à notre question...le bourgmestre reconnaît avoir initié une réflexion sur le sujet et doit prendre contact avec le syndicat d'initiative. Tout cela parce qu'il ne sait quoi répondre aux sollicitations des groupes de jeunes qui se présentent chez lui (Et les particuliers alors... !), et qu'il se rend compte que les renvoyer vers les responsables du foot pour les loger à la buvette comme la dernière fois n'est pas une solution. Sur ce sujet, nous lui faisons remarquer qu'il ne respecte pas le règlement de police qu'il nous a fait voter !

On peut comprendre que le bourgmestre doive, comme il le dit, « résoudre une situation d'urgence et n'ait pas le cœur de laisser des enfants de 9 ou 10 ans passer la nuit dehors », mais si de telles situations existent, il y a un manquement de la part des dirigeants et il doit alors alerter la fédération scout, voire les services de protection de la jeunesse. Ce n'est pas à nous d'organiser le logement pour les groupements de passage sur notre territoire.

### **Conseil communal du 30 septembre 2008**

Après quelques mots de bienvenue du bourgmestre, la séance débute par notre demande de rectification du procès-verbal du conseil précédent au sujet de l'une de nos interventions. Comme il s'agit d'une question d'enseignement traitée à huis clos, nous ne pouvons pas entrer dans les détails.

Le bourgmestre demande ensuite l'ajout d'un complément au point 9. Il s'agit d'une modification budgétaire consécutive à la recapitalisation de l'intercommunale des soins de santé.

Au point n°1 de l'ordre du jour figure l'aliénation d'une parcelle communale. Celle-ci doit être soustraite au régime forestier. La parcelle en question doit servir à établir une cabine électrique. En finale, ce terrain sera rétrocédé à la commune.

Nous visons ensuite le budget 2009 de la fabrique d'église de Gembes : aucun problème !

Point suivant : location et installation de bâtiments modulaires à usage de classes. Il s'agit de l'école de Porcheresse. Nous souhaitons savoir où on les

placera et dans quel délai. Réponse : « à proximité de la plaine de jeux ; pour le délai, on verra ». Un problème se pose cependant : il faut un accès carrossable jusqu'à l'école. Un projet existerait. Le gestionnaire du terrain (que nous avons rencontré récemment) nous a affirmé qu'il n'a rien contre, mais il tombait des nues, car il n'était pas informé des décisions prises, et ne l'est toujours pas au moment où nous écrivons ces lignes. Est-ce bien sérieux ?

Vient ensuite la proposition de réalisation des travaux des voies lentes ou « PICVerts » entre le moulin de Daverdisse et la gare de l'ancien vicinal à Gembes.

Les communes de Daverdisse et Wellin sont concernées par un même travail et dès lors il serait intéressant que les communes présentent un projet conjoint pour la réalisation des travaux. Cette adjudication commune des travaux permettrait la réalisation dans un même temps, et éventuellement un gain au niveau financier.

Il semblerait que Daverdisse soit désignée pour gérer ce projet conjoint. Une fois n'est pas coutume.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés aux plaines de jeux, sans concertation avec le collègue échevinal. Ces suppléments sont de l'ordre de plus de 20%, dont 10% sont considérés comme acceptables par le Collège. Des justificatifs sont demandés à la Direction des Services Techniques : aucune réponse à ce jour, affaire à suivre...

Les problèmes récurrents au chauffage central du presbytère de Gembes ont amené les responsables communaux à commander une étude sur la possibilité de rendre autonome chaque logement pour le dit chauffage. Désignation de l'auteur de projet et approbation du cahier des charges. Il est plus que temps : l'hiver approche à grands pas.

Le collège reconnaît les désagréments subis par les locataires et, suite à une demande écrite de ceux-ci, accepte de faire un geste financier. Nos édiles avaient apparemment un problème de communication ; la remise proposée concernait un mois de loyer pour notre bourgmestre, un mois de charges pour le 3<sup>e</sup> échevin. Pour une fois, c'est l'échevin qui impose ses vues au bourgmestre. Les finances communales ne s'en plaindront pas.

Pour enchaîner sur les désaccords, alors que le bourgmestre nous expliquait les divers contacts engagés avec les forains et la jeunesse pour assurer la présence d'un carrousel pour les petits lors de la fête d'octobre, le même échevin lui coupa la parole pour se fendre d'un... « de toute façon, s'il n'y

pas de carrousel cette fois, ce sera la faute de la jeunesse »...qui ne devrait faire rire aucun parent. Nous en avons marre de cette politique du « c'est pas moi, c'est lui » et ce sont nos enfants qui paient l'addition. N'y aurait-il pas moyen de se placer au-dessus de la mêlée ?

On aborde alors un autre point épineux : l'absorption des différentes entités médicales de la province par une intercommunale unique. En ce qui nous concerne, il s'agit du CHA de Libramont et de l'AOIMS de Chanly. Une recapitalisation complémentaire de 8.880,23 € nécessite la modification budgétaire de 2.220 € demandée par le bourgmestre en début de séance. En effet, 25% de la somme doit être versée avant le 21/10/2008. Nous ferons remarquer au conseil que le renforcement de capital prévu dans le plan financier de la nouvelle intercommunale prévoit encore trois autres apports de notre commune pour un montant de +/- 51.000 € d'ici 2012. Et ce n'est qu'une prévision. Approbation également de l'ordre du jour de l'A.G. du secteur Assainissement Idelux.

Pratiquement deux ans après les élections, la représentation communale au Centre touristique n'est toujours pas en accord avec les statuts (et ne l'a jamais été !) : les membres doivent être des mandataires communaux. Deux personnes doivent dès lors être remplacées. Par galanterie (?), les deux représentantes féminines du conseil communal sont désignées.

En fin de conseil, nous avons questionné notre bourgmestre sur l'avancement du dossier des terrains d'affouage, puisqu'une solution nous avait été promise pour fin 2007. Ce dossier est resté à l'arrêt suite au déménagement provisoire des archives communales (ndlr : cela fait deux fois que l'on nous ressort l'excuse. Voir conseil d'urgence sur les chasses), mais il devrait redémarrer. Notre bourgmestre nous promet de consulter la population de manière informelle. Comment ?... Nous restons dans l'expectative.

A huis clos, le Conseil procède à la désignation des enseignants pour l'année scolaire 2008-2009.